

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2025

PROFESSION D'INFIRMIER - (N° 654)

AMENDEMENT

N ° AS2

présenté par

Mme Runel, M. Simion, M. Aviragnet, Mme Bellay, M. Califer, M. Delaporte,
Mme Dombre Coste, Mme Godard et M. Guedj

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.